



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

État de catastrophe naturelle pour les ostréiculteurs du bassin d'Arcachon

Question écrite n° 37127

Texte de la question

Mme Sophie Panonacle attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les ostréiculteurs du bassin d'Arcachon. En effet, les pluies de janvier et février 2021 ont provoqué d'importantes inondations entraînant des débordements des systèmes d'assainissement des communes autour du bassin d'Arcachon. Ces inondations sont responsables de la contamination des coquillages au norovirus. Le 18 février 2021, après plusieurs cas de toxi-infections alimentaires, un arrêté préfectoral a ordonné l'interdiction de ramasser, de pêcher, de vendre et de consommer tous les coquillages provenant du bassin d'Arcachon, y compris les huîtres. Face à cette situation, les ostréiculteurs du bassin d'Arcachon souhaitent que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu étant donné que la contamination des coquillages provient d'un événement climatique majeur. Elle lui demande ainsi s'il peut répondre positivement à l'attente des professionnels de la conchyliculture du bassin d'Arcachon.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Panonacle](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37127

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mars 2021](#), page 2229

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)